

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Le CCAS met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux.

Le CCAS a pour missions principales l'aide sociale légale et facultative ainsi que l'animation d'une action générale de prévention et de développement social. Le CCAS de Noisy-le-Roi aide et conseille les personnes en difficulté pour trouver une solution à leurs problèmes. C'est aussi le gestionnaire du Foyer Logement pour personnes âgées : la résidence des "Jardins de Noisy".

Le Conseil d'Administration comprend 16 membres au maximum :

- 8 membres élus au sein du Conseil municipal
- 8 membres nommés par le Maire et choisis parmi les personnes participant, au sein d'une association, à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Parmi ces membres doivent figurer :

- Un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées
- Un représentant des associations de personnes handicapées

Partenariats du CCAS :

Le CCAS collabore avec différents partenaires :

- Conseils départementaux,
- Secteur d'Action Sociale de la Celle-Saint-Cloud,
- Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- Préfecture,
- Sous-Préfecture,
- Associations, etc.

Source : <http://www.noisyleroi.fr/article/centre-communal-daction-sociale>

Liens:

[1] <http://www.noisyleroi.fr/article/aides-aux-familles>

[2] <mailto:social@noisyleroi.fr>

Voir aussi:

[Aides aux familles](#) ^[1]

Contact:

Stéphanie Quin

Tél. 01 30 80 08 38

social@noisyleroi.fr ^[2]

Horaires du service

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Mercredi : 9h-12h

Il est conseillé de prendre rendez-vous.